BUDGET 2011 : maintenir un bon niveau de service public

Le budget de la commune a été adopté en conseil municipal le 21 avril dernier suite au débat d'orientation budgétaire du 11 février et aux réunions de la commission des finances les 5 et 14 avril.

La construction budgétaire est marquée par l'articulation entre la maîtrise des charges, la diminution pour cette année du taux communal de taxe d'habitation et la consolidation d'une réelle capacité d'investissement.

Deux grandes sections composent le budget communal qui s'équilibre au total à 17 432 677 € :

➔la section de fonctionnement, elle correspond aux dépenses et recettes régulières permettant à la commune d'être administrée.(11 873 974 €)

➔la section d'investissement, elle correspond aux dépenses relatives aux travaux et équipements.(5 558 703 €)

Section de fonctionnement

Où va l'argent?

pour 100 € dépensés, la commune consacre (hors investissements) :

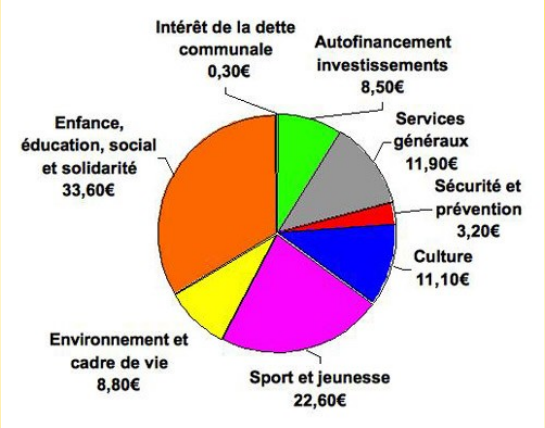

D'où vient l'argent?

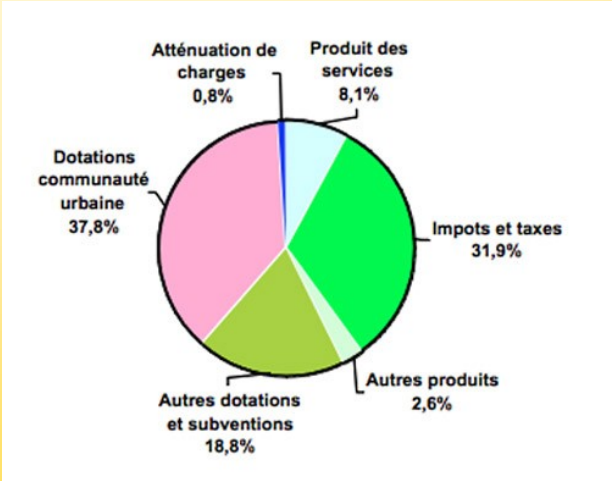

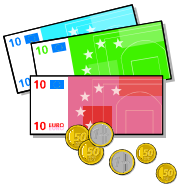

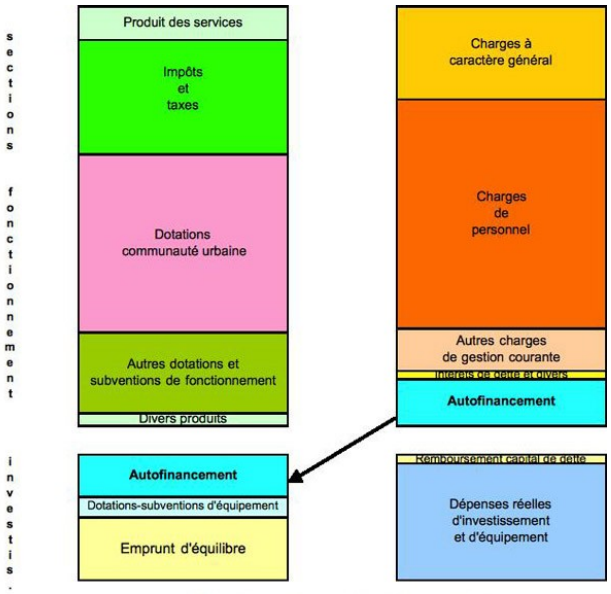

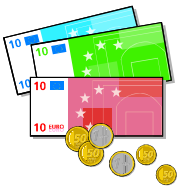

EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Fiscalité : diminution pour cette année de la part communale de taxe d'habitation de –4,94% ainsi que du foncier non bâti.

Le taux communal de taxe d'habitation a été voté en baisse et passe à 6,35% (contre 6,68% en 2010), ce qui correspond à un effort budgétaire de l'ordre de 62000€. Cette décision fait suite à l'instauration par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse de la TSE (taxe spéciale d'équipement) qui sera prélevée dès cette année pour financer l'établissement public foncier local de l'agglomération.
Ainsi, pour cette année le coût supplémentaire de cette TSE pour les ménages Unionais sera partiellement neutralisé par la diminution de la part communale de taxe d'habitation et du foncier non bâti.

Le saviez vous ? la réglementation sur les délais de vote du budget

Le code général des collectivités territoriales dispose que le budget primitif de la commune doit être adopté par le conseil municipal avant la fin mars de l'année l'exercice (sauf cas particulier comme 2011, où la date butoir était fin avril). Le compte administratif de l'exercice antérieur doit être adopté avant la fin juin de l'année suivante, soit le 30 juin 2011 pour le compte administratif 2010.

Des services...
...les actes d'état civil, les atsem dans les écoles, les repas de la cantine, le ménage des équipements publics, l'entretien des espaces verts, les animations de la commune, l'entretien des bâtiments communaux, les passeports biométriques, le subventionnement des activités associatives, le fonctionnement des salles municipales, les activités périscolaires, l'embauche de jeunes saisonniers...

...autant d'illustrations concrètes du budget communal au quotidien !

Le code général des collectivités territoriales dispose que le budget primitif de la commune doit être adopté par le conseil municipal avant la fin mars de l'année l'exercice (sauf cas particulier comme 2011, où la date butoir était fin avril). Le compte administratif de l'exercice antérieur doit être adopté avant la fin juin de l'année suivante, soit le 30 juin 2011 pour le compte administratif 2010.

Investissements : améliorer et anticiper grâce à la programmation financière

La gestion pluriannuelle des projets se poursuit sur 2011 avec notamment :

* la création de nouveaux vestiaires football et rugby sur les terrains de l'avenue de Bayonne ;
* l'isolation thermique complète du groupe scolaire Belbèze les Toulouse ;
* la poursuite du remplacement des chaufferies municipales ;
* l'équipement des nouvelles salles du stade de Loudes ;
* la rénovation de l'éclairage public…
* mais aussi le fleurissement de la commune, la modernisation des jeux à la crèche et à la halte garderie, la sécurisation des écoles, l'acquisition d'engins pour les espaces verts ou encore les travaux d'amélioration des installations sportives existantes...